

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 11

Artikel: Que pouvons-nous faire pour soutenir les artistes?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR SOUTENIR LES ARTISTES ?

On ne peut parler d'art sans que ne se pose le problème des difficultés matérielles qui, malgré la prospérité présente, restent le lot des artistes. Leur situation, précaire dans l'ensemble (il y a des exceptions), est l'un des aspects négatifs de notre temps. Nous avons l'obligation d'y remédier.

En 1947 déjà, alors que le rythme de l'activité économique était plus intense que jamais, nous avons pu constater que les artistes étaient les seuls qui ne tiraient aucun avantage de cette situation exceptionnelle. Il semblait même que l'intérêt pour les choses de l'art diminuât dans la mesure où augmentait l'aisance générale. Nombre d'artistes envisageaient l'avenir avec angoisse. On les comprend.

Soucieux de mettre fin à un tel paradoxe, le délégué aux possibilités de travail recommanda alors au Département fédéral de l'économie publique d'instituer une commission consultative chargée d'examiner les moyens d'assurer de nouvelles commandes aux artistes. C'est ainsi qu'est née la Commission pour la création de possibilités de travail dans les professions artistiques, composée d'artistes de renom et de diverses personnalités du monde artistique. On s'attendait notamment qu'elle s'appliquât à intensifier l'écoulement des œuvres des peintres et sculpteurs de talent qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas la grande cote et ne figurent pas parmi les privilégiés de l'inconstante fortune. Malheureusement, cette commission n'a pas répondu à notre attente, soit parce qu'elle n'as pas déployé l'initiative que requerrait la situation, soit parce qu'elle n'a pas fait preuve du doigté qui est nécessaire en pareille occurrence.

Et pourtant, l'initiative personnelle peut faire merveille. L'exemple donné par M^{me} Marguerite Surbek-Frey, elle-même artiste appréciée du public, le démontre. Membre depuis dix ans de la Commission fédérale des beaux-arts, elle a été frappée par le trop faible nombre des commandes passées directement aux artistes – c'est-à-dire en marge des achats de toiles et d'œuvres déjà exécutées. Membre également de la Commission des possibilités de travail, elle est parvenue, par son action personnelle, à engager nombre d'administrations cantonales et communales à confier à des artistes la décoration de bâtiments publics. A la suite de ses interventions, les autorités bernoises ont fait exécuter des fresques dans divers établissements (Hôpital de Tiefenau, Clinique infantile Jenner, Maison des infirmières de l'Hôpital de l'Île, Hôpital d'Interlaken, Home d'enfants de Lerchenbühl, Asile des vieillards « Pergola »). C'est dire que le champ qui s'offre à l'activité des artistes est vaste pour peu que l'on déploie quelque initiative et que l'on mette un peu de son cœur à la solution du problème. Parallèlement, Marguerite Surbek-Frey s'est appliquée avec succès à faire mieux connaître l'œuvre graphique de nombre de ses collègues. Les ventes ont dépassé 30 000 fr. en quelques années. Nombre de ces eaux-fortes étant offertes à 15 fr., on imagine sans peine la somme de travail et de ténacité qu'il a fallu déployer pour atteindre ce résultat ! Non seulement cette initiative a préservé maints artistes de la misère, mais – et c'est tout aussi important – elle leur a donné le courage de poursuivre. Notons encore que M^{me} Surbek ne s'est jamais laissé guider dans son choix par la pitié ; elle

s'est strictement limitée à soutenir des artistes dont l'œuvre méritait à son avis d'être encouragée.

Bien que nous n'ayons pas l'habitude de tresser ici des couronnes, il nous a paru que l'initiative – unique en son genre – déployée par M^{me} Surbek méritait une mention toute particulière ; nous sommes persuadés que si son exemple était systématiquement suivi, il serait possible d'améliorer très sensiblement la situation de maints artistes. Si l'activité de la commission précitée n'a pas répondu à notre attente, ce n'est pas une raison suffisante pour jeter le manche après la cognée. Cette commission sera remplacée prochainement par une autre, plus restreinte et qui, nous l'espérons, sera plus active.

Depuis quelque temps aussi, nous constatons que les milieux de l'économie privée et les pouvoirs publics sont plus ouverts aux soucis des artistes. Nous n'examinerons pas dans quelle mesure a pu y contribuer la lettre que le délégué aux possibilités de travail a adressée à une centaine de personnalités de l'industrie, du commerce et du monde politique pour attirer leur attention sur le problème qui le préoccupe ici. Quoi qu'il en soit, le nombre des cantons et communes qui affectent une part déterminée des devis établis pour la construction de bâtiments publics à leur embellissement est actuellement en augmentation. Depuis quelque temps, la Confédération réserve également à cette fin une part fixe du budget des constructions. De plus, les entreprises privées confient à des artistes la décoration des cantines, des locaux réservés aux loisirs du personnel et des immeubles administratifs.

Bien des entreprises commerciales ou industrielles se préparent à célébrer l'anniversaire de leur fondation ; plusieurs d'entre elles ont décidé d'y associer les artistes. Dans les publications éditées à ces occasions, les illustrations originales remplacent de plus en plus les photos. Notons encore que trois entreprises de l'industrie des machines ont décidé d'ériger à la mémoire de leurs fondateurs des monuments dont l'exécution sera confiée aux meilleurs de nos sculpteurs.

Une grande fabrique de produits chimiques réserve chaque année un crédit pour la décoration d'un bureau ou d'un atelier. Le personnel directement intéressé peut désigner lui-même, dans les expositions, les œuvres – tableaux ou sculptures – auxquelles vont ses suffrages. Le délégué du Conseil d'administration, lui-même homme de goût et versé aux choses de l'art, assiste le personnel de ses conseils, mais sans lui imposer le moins du monde ses préférences personnelles. Cette méthode a donc l'avantage aussi de contribuer à la formation artistique du grand public. Cet exemple mérite d'être suivi.

Un grand garage de Bâle a eu l'idée originale de remettre à chacun de ses clients une carte d'entrée à l'exposition de Noël de la Société des peintres et sculpteurs bâlois. Cette carte, numérotée, confère le droit de participer au tirage de la loterie organisée en liaison avec cette manifestation. Nul doute que cette initiative n'engage des gens, qui ne s'en seraient guère souciés autrement, à visiter cette exposition. Elle contribue également à susciter un intérêt plus grand pour l'art et les artistes.

Nous avons mentionné naguère l'exemple donné par

le chef d'une grande maison de commerce de Winterthour ; il a largement doté une fondation dont le revenu est consacré à l'achat d'œuvres d'art destinées à embellir des écoles, des hôpitaux, des établissements d'utilité publique. Bien que peu d'entreprises aient les moyens de s'engager dans cette voie, il n'en reste pas moins que nombre d'entre elles ont la possibilité, dans un cadre plus restreint, de venir en aide aux artistes en les faisant coopérer à l'aménagement des immeubles ou à l'illustration des prospectus et autres publications – ce qui contribuerait aussi à rendre plus efficace la publicité. Une grande entreprise de l'industrie des machines, qui fêtera prochainement le centième anniversaire de sa fondation, a commandé à un certain nombre d'artistes des tableaux, dessins et eaux-fortes dont elle fera éditer des reproductions qui seront remises au personnel et aux clients. Si cette maison sert intelligemment l'art, elle sert, et tout aussi efficacement, sa publicité. Et la maison de Lausanne qui a su rendre attrayant son catalogue mensuel à grand tirage en recourant régulièrement à la collaboration d'écrivains et d'artistes connus ne double-t-elle pas l'efficacité de sa réclame ? Signalons aussi l'heureuse initiative prise par la Société coopérative de l'industrie gazière suisse, qui a confié l'exécution du calendrier qu'elle distribue à tous les ménages à une petite cohorte d'artistes féminins. Il est probable que dans le flot des calendriers traditionnels, qui inondent les ménages, celui-ci a plus de chances de surnager. Cette coopérative confie également à des artistes féminins l'illustration de sa revue trimestrielle, qui tire à 300 000 exemplaires, et fournit ainsi son apport à l'éducation artistique du grand public. La Verrierie de Saint-Gall qui a fait orner d'une fresque l'une

des façades de ses usines n'a pas seulement servi la beauté ; elle a voulu également éveiller dans le grand public un sentiment de sympathie, de « goodwill ». En quelque sorte la commande passée à l'artiste est un élément de ce que les Américains appellent les « public relations », auxquelles ils attachent les plus grands soins. Elles revêtent les formes les plus diverses. Sur le plan de l'art, par exemple, nombre de grandes entreprises font exécuter à la radio, à leurs frais, et par les meilleurs orchestres, des compositions de grands musiciens. Le mécène est mentionné brièvement avant la retransmission. Cette publicité discrète est extrêmement efficace. Il est certain que, chez nous aussi, les maisons qui contribuent à aider d'une manière ou de l'autre les artistes susciteront dans le grand public une sympathie égale à celle que peuvent leur valoir des institutions sociales modèles ou d'excellentes conditions de travail.

Les mécènes d'autrefois ne sont plus qu'un souvenir. Mais aujourd'hui comme hier, l'épanouissement du talent et la sécurité matérielle restent, quoi qu'on en dise, consubstantiels. La relève des mécènes doit être assurée par les pouvoirs publics, l'économie privée, les associations de toute sorte qui sont devenus un élément déterminant de notre vie publique. La production artistique contribue autant et plus à la gloire d'une époque que ses réalisations matérielles. Si notre société démocratique ne veut pas laisser dans l'histoire que le seul souvenir d'une société utilitaire, toute préoccupée de soucis matériels, elle doit – et l'économie privée avant tout – attacher plus d'attention au problème que nous venons d'esquisser ici.

(Bulletin d'information du délégué aux possibilités de travail.)

Cultivons notre jardin

COMMENT CONSERVER LES DAHLIAS ?

par L. Cornuz

Novembre apporte les premiers frimas, et il faut prendre au jardin certaines mesures de précautions pour protéger les plantes sensibles au gel. Les dahlias sont de celles qui ne résistent pas aux gelées blanches ; toute leur partie aérienne : fleurs, feuillage et tiges, noircissent et pendent lamentablement. C'est alors le moment d'arracher les tubercules pour les mettre à l'abri où ils seront conservés jusqu'au printemps.

S'il est possible de choisir, l'arrachage se fera par un beau jour, ensoleillé et chaud. Commencer par couper les tiges à 20 cm. au-dessus du sol ; veiller ensuite de ne pas abîmer les racines charnues, en déplantant à la bêche. Bien secouer la terre, mais ne pas laver, et laisser sécher au soleil, en protégeant la nuit, si les gelées sont à craindre.

Quand toute la terre adhérent aux tubercules est bien sèche, on peut transporter les dahlias à la cave ou dans

un endroit frais et sec. Les tubercules rentrés humides pourrissent pendant l'hiver.

C'est le moment de la rentrée que l'on choisira pour diviser les plantes. Pourquoi en effet, hiverner plus de pieds qu'il n'est nécessaire ? Les grosses touffes doivent être abondamment divisées ; trois ou quatre bulbes suffisent amplement pour reconstituer une forte plante ; elle s'en portera même beaucoup mieux. L'étiquetage de chaque sujet est indispensable – faut-il le rappeler – pour la répartition des variétés à la prochaine plantation.

Si vous placez vos dahlias à la cave, faites bien attention de ne pas y apporter, avec eux, des limaces ou coitrons. Ceux-ci trouveraient des « réserves de ménage » toutes prêtes, parfaitement adaptées à leur goût. Un peu de méta pilé mélangé à du son les extermine rapidement. C'est si facile et si peu coûteux !